

# **LES PONTETS**

## Séance n°1 CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2024

Sur convocation du Conseil Municipal en date du 22 février 2024  
Conseillers en exercice : 11

### *Ordre du Jour :*

1. Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2024
2. Adhésion aux missions complémentaires du Centre de Gestion
3. Partenariats cartes avantages jeunes
4. Renouvellement représentant de la commune au Syndicat de la Source du Doubs
5. Mise à disposition des agents de Mouthe
6. AMO rénovation énergétique du bâtiment communal
7. Adressage parcelle Limacher-Bole du Chomont
8. Budgets
  1. Budget Bois :
    - 1.1 Compte de gestion 2023
    - 1.2 Compte administratif 2023
    - 1.3 Affectation de résultat
    - 1.4 Prix de l'affouage 2024
  2. Budget eau
    - 2.1 Compte de gestion 2023
    - 2.2 Compte administratif 2023
    - 2.3 Affectation de résultat
  3. Budget lotissement
    - 3.1 Compte de gestion 2023
    - 3.2 Compte administratif 2023
    - 3.3 Affectation de résultat
  4. Budget général
    - 4.1 Compte de gestion 2023
    - 4.2 Compte administratif 2023
    - 4.3 Affectation de résultat
    - 4.4 Subventions allouées aux associations 2024
9. Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Secrétaire de séance : M Bernard SALLEE

Etaient présents : Mme GRESSET, Mrs GINDRE, SALLÉE, SERRETTE, LONCHAMPT, SCALABRINO,

Absents excusés : Mme LÉPINE, Mme MIKOLON, Mme LENGART, TRUSSARDI, CHAGROT

Début de séance à 20h00

## **1. Approbation du dernier compte-rendu**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.

## **2. Adhésion aux missions complémentaires du Centre de Gestion**

## **3. Partenariats cartes avantages jeunes**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'Infos Jeunes Bourgogne Franche-Comté proposant le renouvellement du partenariat pour la Carte Avantages Jeunes 2024-2025.

La Carte Avantages Jeunes propose plus de 3 200 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, des services et de la vie quotidienne.

Trois formules sont proposées : la commune offre la carte en totalité, la commune vend la carte à tarif réduit ou la commune vend la carte à plein tarif.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat de la carte Avantages Jeunes pour la saison 2024 – 2025 en offrant la carte aux personnes domiciliées à Les Pontets, nées à partir de 2004. Des bulletins d'inscriptions seront distribués prochainement aux personnes concernées.

## **4. Renouvellement représentant de la commune au Syndicat de la Source du Doubs**

M le Maire fait part de la démission de Stéphane Chagrot de son poste de représentant de la commune au Syndicat de la Source du Doubs et propose de prendre sa place.

Les explications entendues, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité moins une abstention que M Claude Gindre représente la commune au sein du Syndicat de la Source du Doubs.

## **5. Mise à disposition des agents de Mouthe**

Le Maire explique que les conventions de mise à disposition de M. Vital PAGNIER, M Mickaël PECOUD, M Thierry ROCHE, agents des services techniques de la commune de Mouthe sont arrivées à échéance le 1<sup>er</sup> février 2024 et le 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour M Vital PAGNIER ;

Si la commune souhaite solliciter au cours des trois prochaines années les services de M. PAGNIER, M PECOUD ou M ROCHE, agents de la commune de Mouthe (balayage, éclairage public avec utilisation de la nacelle, installation des décorations de Noël...), il est nécessaire de renouveler ces conventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, décide à l'unanimité de reconduire de 3 ans les conventions de mise à disposition.

## **6. Adressage parcelle Limacher-Bole du Chomont**

M le Maire explique que la parcelle ZA 100 doit être numérotée.

Le numéro 2 et le numéro 4 existants déjà du côté pair de la rue, après échange, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le numéro 2 A pour cette parcelle et d'informer M Jeannerod que son adresse sera modifiée en 2 B.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, décide à l'unanimité d'accepter la proposition et autorise le Maire à faire les déclarations nécessaires.

## **7. Budgets :**

### **1. Budget bois :**

#### **- Comptes de gestion 2023 :**

Mr le Maire expose que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

- Compte administratif 2023 :

Chaque conseiller a été destinataire d'un document de synthèse.

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du Budget Bois puis il se retire de la séance. Le Conseil Municipal élit comme Président de séance M. SALLÉE Bernard qui met au vote le Compte Administratif :

Vu la présentation des comptes,

Dépenses de fonctionnement	53 334.55 €
Recettes de fonctionnement	73 701.99 €
Report de l'excédent 2022	236 958.51 €

Dépenses d'investissement	15 840.04 €
Recettes d'investissement	0 €
Report de l'excédent 2022	2 815.73 €

Résultat de clôture 2023

Excédent de fonctionnement	257 325.95 €
Déficit d'investissement	- 13 024.31 €
Soit un excédent global de	244 301.64 €

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2023 par 5 Voix « pour ».

- Affectation de résultat :

Après avoir adopté le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal constate que celui-ci présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	€	3 927.32 €	8 222.52 €
Investissement	-2 463.79 €	-10 240.92 €	-12 704.71 €

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », décide d'affecter comme suit le résultat de clôture, et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Report du déficit d'investissement (c/D001)	- 12 704.71 €
Au compte 1068 pour combler le besoin de financement	8 222.52 €

- Prix de l'affouage 2024

M. le Maire propose de fixer la taxe d'affouage « bord de route » 2024 à 34 € le m3 façonné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## 2. Budget eau :

### - Comptes de gestion 2023 :

Mr le Maire expose que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

### - Compte administratif 2023

Chaque conseiller a été destinataire d'un document de synthèse.

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du Budget Eau puis il se retire de la séance. Le Conseil Municipal élit comme Président de séance M. SALLÉE Bernard qui met au vote le Compte Administratif :

Vu la présentation des comptes,

Dépenses de fonctionnement	19 405.87 €
Recettes de fonctionnement	28 817.96 €
Report de l' <u>excédent</u> 2022	69 527.95 €

Dépenses d'investissement	11 186.20 €
Recettes d'investissement	7 528 €
Report de l' <u>excédent</u> 2022	24 254.13 €

Résultat de clôture 2023

Excédent de fonctionnement	78 940.04 €
Excédent d'investissement	20 595.93 €
Soit un excédent global de	99 535.97 €

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2023 par 5 Voix « pour ».

- Affectation de résultat 2023

Après avoir adopté le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal constate que celui-ci présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	69 527.95 €	9 412.09 €	78 940.04 €
Investissement	24 254.13 €	- 3 658.20 €	20 595.93 €

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », décide d'affecter comme suit le résultat de clôture, et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Report de l'excédent d'investissement (c/R002)	20 595.93 €
Report de l'excédent de fonctionnement (c/R002)	78 940.04 €

3. Budget lotissement :

- Comptes de gestion 2023 :

Mr le Maire expose que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

- Comptes administratifs 2023 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du Budget Eau puis il se retire de la séance. Le Conseil Municipal élit comme Président de séance M. SALLÉE Bernard qui met au vote le Compte Administratif :

Vu la présentation des comptes,

Dépenses de fonctionnement	600 €
Recettes de fonctionnement	0 €
Report de l'excédent 2022	727.44 €

Résultat de clôture 2023

Excédent de fonctionnement	127.44 €
----------------------------	----------

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2023 par 5 Voix « pour ».

- Affectation de résultat 2023 :

Après avoir adopté le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal constate que celui-ci présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	717.44 €	- 600 €	127.44 €

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », décide d'affecter comme suit le résultat de clôture, et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Report de l'excédent de fonctionnement (c/R002)	127.44€
---	---------

4. Budget général :

- Comptes de gestion 2023 :

Mr le Maire expose que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

- Compte administratif 2023

Chaque conseiller a été destinataire d'un document de synthèse.

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du Budget général puis il se retire de la séance. Le Conseil Municipal élit comme Président de séance M. SALLÉE Bernard qui met au vote le Compte Administratif :

Vu la présentation des comptes,

Dépenses de fonctionnement	187 149.86 €
Recettes de fonctionnement	188 694.99 €
Report de l' <u>excédent</u> 2022	8 222.52 €

Dépenses d'investissement	44 147.09 €
Recettes d'investissement	92 995.97 €
Report du déficit 2022	- 12 704.71 €

Résultat de clôture 2023

Excédent de fonctionnement	1 545.13 €
Excédent d'investissement	36 144.17 €
Soit un excédent global de	37 689.30 €

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2023 par 5 Voix « pour ».

- Affectation de résultat 2023 :

Après avoir adopté le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal constate que celui-ci présente les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	8 222.52 €	8 222.52	1 545.13 €	1 545.13 €
Investissement	-12 704.71 €		48 848.88 €	36 144.17 €

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 06 voix « pour », décide d'affecter comme suit le résultat de clôture, et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Report de l'excédent d'investissement (c/R002)	36 144.17 €
Report de l'excédent de fonctionnement (c/R002)	1 545.13 €

- Subventions allouées aux associations 2024

M le Maire expose les montants alloués aux associations en 2023 puis fait la liste des demandes de subventions reçues pour 2024. Il soumet au Conseil Municipal les propositions de subventions suivantes pour l'année 2024 pour un montant total de 1 600 €

	Subventions fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2023
	FNACA	50.00 €
	ADAPEI	200.00 €
	ADMR	100.00 €
	Syndicat Pastoral	200.00 €
	VACD	200.00 €
	US Turchet	200.00 €
	Pour un Petit Plus	150.00 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mouthe	150.00 €
	Banque alimentaire	50.00 €
	OncoDoubs	50.00 €
	La Croix Rouge	100.00 €
	La Marmite Solidaire	100.00 €
	Donneurs de sang	50.00€

Le Conseil Municipal décide par 06 voix « pour » de valider la liste des subventions versées comme ci-dessus.

Levée de séance à 22h15